

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL BREST

Du 27 août 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

LE PLOMB Nicolas CFDT
GILLES Bertrand CFE-CGC

SUPPLEANTS

MUSCAT Sébastien CFDT
CARRIERE Guillaume CFE-CGC
LE BAIL Isabelle CFE-CGC

Diffusion :

Guillaume TETU
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intranlang=fr

REUNION

Ont représenté les salariés à cette réunion :

CARRIERE Guillaume	CFE-CGC
GILLES Bertrand	CFE-CGC
LE BAIL Isabelle	CFE-CGC
LE PLOMB Nicolas	CFDT
MADEC Christian	invité CFE-CGC

Excusés :

MUSCAT Sébastien	CFDT
------------------	------

Absents :

Ont représenté la direction à cette réunion :

Guillaume TETU	Responsable du site de Brest
Emmanuella MANCEAU	Responsable Ressources Humaines

QUESTIONS RECURRENTES DES DELEGUES DU PERSONNEL

1. Eléments Economiques

Région Paris-Ouest à fin juin 2019 :

Les éléments ont été communiqués en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

2. Effectifs

• **Effectifs à fin juillet 2019 :** 68 (dont 1 non actif) + 1 stagiaire

67 CC LOU (dont 1 contrat d'apprentissage) + 1 stagiaire

1 Pôle

• **Entrées/sorties**

Juin / Juillet :

Entrée : 0

Sortie : 3

Prévision Août/Septembre :

Entrée : 1

Sortie : 1 stagiaire, 1 congé sabbatique

Effectif par site au 27/08/2019 : 69 dont 1 « non actif »

Agence Douane : 32

Nomy : 28

Naval Group : 7

Groupe CMB ARKEA : 1

Astreinte :

RAS

3. Collaboration autres sites

Janvier 2019 :

- De TS Brest vers d'autres sites :
 - aucun salarié
- Vers TS Brest :
 - aucun salarié
- Collaboration à distance :
 - 1 Breton pour RIOTINTO Grenoble sur une TMA BI
 - 1 Breton pour TDMS Sophia sur une prestation Primavera
 - 1 Breton pour EDF Vélizy sur une TMA Web/BI
 - 4 Bretons pour TDMS Bordeaux sur 2 prestations BI
 - 2 Bretons pour TGS Vélizy sur une prestation BI
 - 1 Rennais pour TDMS Brest
 - 2 Nantais pour TDMS Brest

4. Prestataires

Deux experts fonctionnels Primavera pour quelques jours de formations répartis sur l'année.

Un centre de service Primavera pour quelques développements ponctuels en débordement de notre équipe.

5. Plan de charge

Période	ETP	Nb collab
Mesuré sur mai	5	7
Prévisionnel sur juin	5,5	7
Prévisionnel sur juillet	7	9

6. Formation

Les grandes orientations du plan de formation 2019 pour le centre de compétences de Brest sont :

- Formations technologiques : Tests logiciels, Angular JS, Oracle, SQL Server, Virtualisation, Architecture Certifications AWS...
- Formations collectives technologiques
- Gestion de projet
- Développement personnel
- Management : Management d'équipe, Qualité de Vie au Travail...
- Sécurité (Equipier Première Intervention, Sauveteur Secouriste Travail, Habilitation électrique ...)

A ce jour, 90% du plan de formation est engagé.

7. Locaux, Hygiène et sécurité

7. Locaux, Hygiène et sécurité

• CHSCT

• UCC Jabber

Le projet UCC Jabber a pour but de délivrer sur tout THALES les outils collaboratifs de demain (chat, partage d'écran, vidéo et son). Son déploiement est en cours sur toutes les entités THALES.

Ainsi, il vient de démarrer chez Thales Services dans une première version bridée (Jabber Basic, avec le « chat » seulement) et sera bientôt disponible dans sa totalité (Jabber Advanced, fin août ou début septembre) sur les sites

TS compatibles.

Le site de Brest Douane ne l'est pas encore. TGS travaille sur le sujet pour remplacer nos équipements réseaux obsolètes et nous permettre d'utiliser UCC Jabber. Par contre, sur le site de Nomy, l'utilisation du logiciel UCC Cisco Jabber sera possible.

- **Bâtiment « la Goélette »**

Test du DATI à reprogrammer.

En attente du compte-rendu de la visite du CHSCT de mars.

- **Locaux Site Amiral Nomy**

R-A-S.

En attente du compte-rendu de la visite du CHSCT de mars.

- **Exercice Incendie**

Un exercice incendie vient d'être effectué sur Nomy le 26 juin. Aucune défaillance majeure n'a été relevée.

Un exercice incendie vient d'être effectué sur Douane le 27 juin. Il a été détecté que le système d'alarme avait disjoncté. Il a fallu intervenir manuellement pour déclencher l'alarme. Une alerte va être remontée au Syndic.

Une société a été mandatée par le SYNDIC pour fournir un devis concernant l'installation d'un voyant permettant de visualiser un éventuel défaut d'alimentation du système d'alarme.

- **Travaux**

Bâtiment « La goélette »

- **Système de contrôle d'accès/intrusion**

Philippe Couteille (OSC et chargé du suivi du dossier avec la société SECURE, pour tous les sites TS utilisant le même système de contrôle d'accès/intrusion) a relancé la société semaine 15 pour prendre en compte nos remarques. Pas de retour pour le moment.

Le système déclenche à tort des alarmes depuis quelques jours. Le problème a été remonté à l'Officier Central. Le sujet est toujours en cours de traitement.

- **Perte/vol**

Rappel : En cas de pertes ou vols d'équipements Thales Services remis à un collaborateur, merci de le déclarer dans les meilleurs délais auprès du Responsable Informatique du site (Bruno LE RU).

Rappel : le prêt d'un équipement à un collaborateur est nominatif. Cet équipement n'appartient pas au collaborateur. Vous devez obligatoirement le restituer au Responsable Informatique du site qui pourra ensuite le réattribuer à un autre collaborateur.

IMPORTANT : il est obligatoire de mettre un câble antivol sur tous les PC portables.

- **Infiltration d'eau suite aux retours des pluies**

La société Brit-Alu est intervenue début mars pour corriger toutes les infiltrations constatées.

Nous demandons aux collaborateurs de nous remonter toutes nouvelles entrées d'eau dans leur bureau.

Le double-vitrage défectueux de la fenêtre du bureau 8 au second étage va faire l'objet d'une réparation dans les semaines à venir.

La société Brit-Alu est passée prendre les dimensions des fenêtres à remplacer. Elles devraient être changées dans les semaines à venir.

- **Nettoyage de la façade de l'immeuble de la Goélette**

La société SAMSIC a fini les travaux de nettoyage de la façade rue semaine 15.

Le nettoyage de la façade arrière est prévu dans les mois à venir.

La terrasse de la façade arrière a été nettoyée pour certains propriétaires. Des pics anti-goélands ont aussi été posés.

Des essais de nettoyage ont été effectués sur la façade. Nous sommes en attente d'intervention.

- **Problèmes électriques dans les parties communes**

Des problèmes électriques ont été constatés dans les parties communes début mars. Le problème provenait de détecteurs de présence défectueux. Ils ont tous été remplacés et sont sous surveillance.

- **Rappels en cas de dysfonctionnement**

Nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible (Bruno ou Valérie) dès qu'un dysfonctionnement est constaté (électricité, eau, lumière, ...).

Locaux site Nomy

- **Nouveaux locaux**

Des aménagements et l'installation d'un faux-plafond restent à faire dans l'aile Nord. Aucune date de travaux ne nous a été communiquée par la direction du site pour le moment.

Un problème d'étanchéité à l'air a été remonté par les équipes. Il a été signalé auprès du site de Nomy. Nous attendons une date d'intervention.

En attente d'une action auprès des équipes de Nomy, qui ont à nouveau été relancés.

8. Fermeture de sites & RTT

	Total RTT 2019	JRTT pris à l'initiative du salarié	JRTT pris à l'initiative de l'employeur	Pont de l'ascension Vendredi 31 mai 2019	
				RTT employeur	Abs autorisée payée
37,50h*	14	7	6	1	
38h*	11	6	5		1
1670h*	11	6	5		1
210j*	14	7	6	1	
214j*	10	3	6	1	

Les JRTT collectifs « Employeur » seront pré positionnés sur les jours ouvrés suivants :

- Pour l'ensemble des salariés, les mardi 24 décembre, jeudi 26 décembre, vendredi 27 décembre, lundi 30 décembre et mardi 31 décembre 2019 ;
- Pour les salariés ayant 6 JRTT, s'ajoute le lundi 23 décembre 2019,
- Pour les salariés bénéficiant d'un forfait en jours sur l'année ou d'une référence hebdomadaire de 37,50 heures s'ajoute le vendredi 31 mai 2019 (pont de l'Ascension). Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients.

TDMS :

- Période estivale : du lundi 5 août au vendredi 9 août 2019 inclus (semaine 32).
- Période de Noël : du jeudi 26 décembre au mardi 31 décembre 2019 inclus.
- Ponts : vendredi 31 mai 2019.
- La journée de solidarité est fixée le lundi 10 juin 2019.

Naval Group :

- 31 mai 2019
- 10 juin 2019
- 16 août 2019
- du 23 au 31 décembre 2019

Arkéa :

- 24 décembre 2019 après-midi
- 31 décembre 2019 après-midi

9. Divers :

- **Portail Jmythales :**

RAS

- **Communication :**

Les détails de l'offre Microsoft sont donnés à l'adresse suivante :

<https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/microsoft-office-pour-les-employes-thales-dans-le-cadre-dune-utilisation-a-domicile-offre-microsoft-home-use-program>

10. Gestion des temps

- **Astreinte/dérogation :**

Aucune dérogation / astreinte

11. Affaires

Les informations ont été communiquées en séance.

12. RAO

Les informations ont été communiquées en séance.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC

1. Recrutement du responsable de CCL LOU

Le choix concernant le futur chef de CCL est-il arrêté ?

Si oui, quand prendra-t-il ses fonctions ?

Réponse :

Le processus est en cours. La date d'embauche sera définie lorsque le candidat sera sélectionné.

2. Recrutement d'un commercial

Le recrutement du nouveau commercial est-il effectué ?

Si oui, quand prendra-t-il ses fonctions ?

Réponse :

Le nouveau commercial est recruté. Il prendra ses fonctions début octobre.

3. Recrutement d'un commercial

En attendant l'arrivée éventuelle d'un nouveau commercial, qui effectue les tâches qui lui étaient dévolues ?

Réponse :

Dans l'attente de l'arrivée du nouveau commercial, le relai est assuré par le responsable commercial Ouest, le Pôle et le Centre de Compétences.

4. QVT

Dans le cadre de la commission locale QVT, quand aura lieu la prochaine « réunion d'expression directive et collective » ?

Pouvez-vous en rappeler le formalisme (objectif, fréquence, participants, organisation de la réunion, thèmes à aborder) ?

Réponse :

Sur le site de Brest, les réunions de lancement des réunions d'expression directe et collective seront organisées d'ici la fin de l'année. Tous les collaborateurs seront invités à y participer.

La réunion de lancement a pour objectif de préciser les modalités d'organisation des réunions d'expression directe et collective (durée, fréquence, suivi...), de désigner un animateur (sur la base du volontariat) parmi les membres du groupe, et préciser les principaux sujets pouvant être abordés au cours de ces réunions.

Les réunions d'expression directe et collective débuteront en 2020. Elles visent à définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie au travail dont notamment les conditions de travail et l'organisation du travail. Elles sont au nombre de 2 par an.

Ces réunions n'ont pas vocation à traiter de problèmes techniques professionnels liés à l'activité, elles ne se substituent pas aux réunions de services. Les thématiques qui peuvent être abordées sont les suivantes :

- La communication au sein de l'équipe,
- Les méthodes d'organisation du travail,
- La charge de travail
- Les actions d'amélioration des conditions de travail, des postes de travail et des moyens informatiques,
- L'accès aux informations nécessaires à l'accomplissement de son métier,
- Le respect du droit à la déconnexion,
- Les processus transverses ; relations interservices,
- Les relations entre les collègues de travail

Les modalités d'organisation des réunions sont arrêtées par l'animateur en concertation avec le manager. Une invitation est adressée aux salariés au moins 2 semaines avant la date prévue de la réunion. A l'issue de la réunion, un compte rendu synthétisant de façon anonyme les actions proposées par le groupe est rédigé par l'animateur et transmis aux membres du groupe, management, RRH, Relations Sociales et Commission Locale QVT.

5. Enquête d'engagement THALES SERVICES 2028

Suite aux réunions de restitution de l'enquête pilotée par le cabinet Korn Ferry Hay Group et diligentée par la direction, le travail effectué en groupe a-t-il été remonté et analysé ?

Si oui, est-il prévu un plan d'actions ?

Réponse :

A l'issues des réunions de restitution, toutes les idées ont été notées et remontées. Certaines ont donné ou vont donner lieu à un plan d'actions au niveau local CC, au niveau Région Paris & Ouest ou au niveau national.

Au niveau local, les actions mises en place et à l'étude sont communiquées lors des Brest Discussion & Information Meeting.

6. Augmentations à mi-année

Combien de salariés brestois se sont vu attribuer une augmentation au mois de juillet ?

Parmi ceux-ci, combien sont concernés par les mesures égalité hommes femmes ?

Réponse :

Ce sujet ne relève pas de l'instance DP.

7. Validation puis dévalidation des congés (1)

Si une délégation n'a pas été effectuée par le responsable, qui est habilité à dé-valider des congés posés par un salarié ?

Lorsque, par exemple un salarié qui a posé des congés doit les annuler car un acte médical est prévu durant cette période à venir.

Réponse :

Seul le responsable hiérarchique peut effectuer une validation ou dé-validation de congés. Ainsi en cas d'absence, il est nécessaire d'avoir fait une délégation.

Le service paie peut également effectuer cette annulation de congé sur demande du salarié après accord du management, manager N+2 ou du RRH.

8. Validation puis dévalidation des congés (2)

Le cas de la question précédente s'étant présenté, le service paie a indiqué qu'il n'était pas en mesure d'annuler les congés.

Sa seule suggestion fut de proposer (par mail) un changement de date prévisionnelle de l'acte médical avant ou après la période des congés.

Nous demandons à la direction d'agir pour que de telles réponses ne soient plus formulées au salarié.

Réponse :

L'annulation de congé pour un acte médical peut bien entendu être effectué et régularisé, comme précisé dans la réponse à la question 7.

Les collaborateurs peuvent également contacter le service paie, via MAEL au 01 73 32 20 20 – accueil salarié de 8h30 à 18h.

En cas de problématique, le salarié est invité à remonter la problématique à l'assistante RH, Carole Le Monnier-Theis, ou son RRH, Emmanuella Manceau.

9. Statistiques salariales

Nous demandons à la direction de nous fournir les statistiques salariales de l'agence de Brest par catégorie, indice et sexe avec mini, maxi et moyenne.

Réponse :

Les dernières statistiques disponibles ont été remises en séance.

Dates Réunions DP Brest 2019

Dates	Salles
Jeudi 26 Septembre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 24 Octobre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 28 Octobre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 28 Novembre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Mardi 17 Décembre 14h	BRE-TSV-DOUANE